



Place du Coudoulié
30660 GALLARGUES-LE-MONTUEUX
Téléphone : 04.66.35.02.91 – Fax : 04.66.73.....
mairie@mairie-gallargues.fr

MARCHE PUBLIC DE SERVICES

**REGLEMENT DE CONSULTATION
valant
CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIERES**

**Objet du marché :
ENTRETIEN ET TONTE DU STADE MUNICIPAL**

**DATE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES :
9 octobre 2017 à 12H00**

Article 1 - Objet du marché – Définition de la procédure

- **1.1 Objet du marché**

La présente consultation concerne un marché de services et a pour objet **l'entretien et la tonte de la pelouse du terrain de sport engazonné**, situé : Stade des 28 Ponts – chemin de Cafoulin – 30660 – GALLARGUES LE MONTUEUX

- **1.2 Définition de la procédure**

Le présent marché est pris en application de l'Ordonnance n°2015-899 et du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux Marchés Publics, modifiés par la loi n° 2016-1691 du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique dite « loi Sapin II » et de son décret d'application n°2017-516 du 10 avril 2017 portant diverses dispositions en matière de commande publique.

La procédure de passation utilisée est : la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions de l'article 27 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016.

- **1.3 - Type et forme de contrat**

Il s'agit d'un marché ordinaire

- **1.4 - Décomposition de la consultation**

Il n'est pas prévu de décomposition en lots.

- **1.5 - Nomenclature**

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Code principal	Description
77320000-9	Entretien de pelouses sportives

- **1.6 - Réalisation de prestations similaires**

L'acheteur public se réserve la possibilité de confier ultérieurement au titulaire du marché, en application de la procédure adaptée article 30-I 7° du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016, un ou plusieurs nouveaux marchés ayant pour objet la réalisation de prestations similaires dans la limite du respect du seuil de passation du présent marché.

Article 2 – Durée et prix du marché

- **2.1 – Durée du marché**

Le présent marché commencera à courir à la date de notification du marché au titulaire, pour une durée de un an.

Il pourra être reconduit tacitement pour une période de un an, sans que sa durée totale puisse excéder 3 ans.

En cas de décision de ne pas reconduire le marché à l'issue de la 1^{ère} période d'un an, l'acheteur public en informera par écrit le titulaire du marché par lettre recommandée avec accusé de réception, dans un délai de 3 mois avant la date anniversaire du marché.

Le titulaire du marché ne peut refuser la reconduction tacite du marché.

En cas de décision de ne pas reconduire le marché à l'issue de la 1^{ère} période d'un an, le titulaire du marché restera toutefois engagé jusqu'à la fin de la période en cours.

- **2.2 – Prix du marché**

Les prix sont réputés être fermes pendant toute la durée du marché.

Le paiement se fera par virement, au moyen d'un mandat administratif. Le délai global de paiement est de 30 jours.

Article 3 – Conditions de la consultation

- **3.1 - Délai de validité des offres**

Le délai de validité des offres est fixé à 90 jours à compter de la date limite de réception des offres.

- **3.2 - Forme juridique du groupement**

En cas de groupement d'opérateurs économiques, la forme souhaitée par le pouvoir adjudicateur est un groupement conjoint avec mandataire solidaire. Si le groupement attributaire est d'une forme différente, il pourra se voir contraint d'assurer sa transformation pour se conformer au souhait du pouvoir adjudicateur.

Les groupements d'entreprises conjoints ou solidaires sont admis. Le mandataire du groupement devra être dûment désigné dans la lettre de candidature et ne peut représenter en cette qualité plus d'un groupement pour un même marché. En cas de groupement, l'appréciation des capacités professionnelles, techniques et financières de ses membres est globale. Il n'est pas exigé que chaque entreprise ait la totalité des compétences techniques pour l'exécution du marché. Le mandataire commun du groupement conjoint sera solidaire de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles à l'égard du pouvoir adjudicateur pour l'exécution du présent marché.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ou en qualité de membres de plusieurs groupements.

- **3.3 - Variantes**

Aucune variante libre n'est autorisée.

Article 4 - Dossier de Consultation des Entreprises

L'ensemble du dossier permettant de répondre à la consultation comprend :

- L'Avis d'Appel Public à la Concurrence
- L'acte d'engagement
- Le présent règlement de consultation valant CCAP
- Le Cahier des Clauses Techniques Particulières
- Le DC1 (formulaire à remplir pour la candidature)
- Le DC2 (formulaire à remplir pour la candidature)

L'acheteur public se réserve le droit d'apporter, au plus tard 10 jours calendaires avant la date limite de remise des offres, des modifications de détail au dossier de consultation.

Article 5 - Modalités de présentation des candidatures et des offres

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

Pièces de la candidature telles que prévues aux articles 48 et 49 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 :

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner relatifs à l'article 45 de l'Ordonnance n°2015-899 et notamment qu'il est en règle au regard des articles L. 5212-1 à L.5212-11 du Code du Travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés	Oui

Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

Libellés	Niveau	Signature
Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles		Non
Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels pertinents (en cours de validité)		Non

Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

Libellés	Niveau	Signature
Une liste des principales prestations de nature et de complexité similaire à l'objet du marché, indiquant le montant, la date, le nom et coordonnées et le destinataire.		Non

- **5.1 - Pièces constitutives de la candidature**
 - La lettre de candidature (imprimé DC1) jointe en annexe
 - La déclaration du candidat (imprimé DC2) jointe en annexe

- **5.2 - Pièces constitutives de l'offre**

Libellés	Signature
L'acte d'engagement (AE) et ses annexes	Oui
Le règlement de consultation (RC) valant cahier des clauses administratives particulières (CCAP)	Non
Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP)	Oui
Une note méthodologique (moyens humains, techniques de l'entreprise)	Oui
Le bordereau des prix	Oui

Article 6 – Conditions d'envoi ou de remise des offres

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document : **Lundi 9 octobre 2017 à 12:00**

- Transmission sous support papier

Les candidats transmettent leur offre sous pli cacheté portant les mentions :

Offre pour :

Marché de services pour l'entretien et la tonte du stade municipal

« NE PAS OUVRIR »

Ce pli doit contenir les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation. Il devra être remis contre récépissé, ou envoyé par pli recommandé avec avis de réception ou courrier suivi (type Chronopost...) à l'adresse suivante :

**Mairie de Gallargues le Montueux
Place du Coudoulié
30660 GALLARGUES LE MONTUEUX**

Jours et heures d'ouverture :

- **lundi et jeudi : de 8H30 à 12H30**
- **mardi – mercredi – vendredi : de 8H30 à 12H30 et de 13H30 à 17H30**

Les plis qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites précitées ainsi que remis sous enveloppe non cachetée, ne seront pas retenus.

- Transmission électronique

Les candidats peuvent transmettre leurs documents par voie électronique sur le profil d'acheteur de l'acheteur public, à l'adresse URL suivante : <http://www.midilibre.com>.

En revanche, la transmission des documents sur un support physique électronique (CD-ROM, clé USB...) n'est pas autorisée.

Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis à l'acheteur public.

Le pli doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si une nouvelle offre est envoyée par voie électronique par le même candidat, celle-ci annule et remplace l'offre précédente.

Article 7 – Examen des candidatures et des offres

• 7.1 - Examen des candidatures

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que les capacités professionnelles, techniques et financières des candidats

• 7.2 - Jugement des offres

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues à l'article 59 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 et donnera lieu à un classement des offres.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	45.0 %
2-Valeur technique	55.0 %

CRITERE « PRIX DES PRESTATIONS »

Le critère « Prix des prestations » sera analysé sur une base 45, la notation porte sur une note maximale de 45.

L'offre la moins-disante acceptable (et non anormalement basse) se verra attribuer la valeur 45. Pour les autres offres, la valeur est calculée suivant la formule suivante :

$$\text{Valeur} = (\text{prix de l'offre la moins-disante acceptable} / \text{Prix de l'offre à noter}) * 45$$

CRITERE « VALEUR TECHNIQUE »

La valeur technique est évaluée sur la base des éléments de réponse de la note méthodologique demandée à l'article 5.2, sur un total de 55 points à savoir :

- Méthode de travail et principales caractéristiques d'organisation et de réalisation de la prestation que le candidat se propose d'adopter pour l'exécution du marché (organisation du chantier, nombre de personnes affectées aux tâches, qualifications des agents, organigramme) **sur 15 points.**
- Les moyens en matériels techniques (véhicules, engins outils) **sur 30 points.**
- Les dispositions adoptées par l'entreprise pour assurer l'hygiène, la sécurité et la propreté des chantiers, l'équipement du personnel et les consignes de sécurité pour chaque prestation **sur 5 points.**
- Délais (de mise à disposition de moyens humains, d'intervention en cas d'urgence) **sur 5 points**

Article 8 – Renseignements complémentaires

• 8.1 - Nom et adresse du pouvoir adjudicateur

Mairie de Gallargues le Montueux – Place du Coudoulié – 30660 – GALLARGUES LE MONTUEUX

• 8.2 - Adresse auprès de laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues

Renseignements administratifs : Mairie de Gallargues le Montueux – 04.66.35.02.91 – dgs@mairie-gallargues.fr

Renseignements techniques : Services techniques – 06.74.64.30.01 –
services-techniques@mairie-gallargues.fr

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter, au plus tard 10 jours calendaires avant la date limite de remise des offres, des modifications de détail a dossier de consultation.

- **8.3 - Adresse auprès de laquelle les documents peuvent être obtenus**

Par téléchargement sur le site internet de la commune : www.mairie-gallargues.fr – rubrique *Vie Municipale, Marchés publics*, et sur le profil acheteur de la Mairie : <http://www.midilibre.com>.

- **8.4 - Règlement des litiges**

En cas de litige, le tribunal administrativement compétent est :

Tribunal administratif de Nîmes
16 Avenue Feuchères
CS 88010
30941 NIMES CEDEX 09
Tél : 04.66.27.37.00
Courriel : greffe.ta-nimes@juradm.fr